

il suffit, en le plongeant dans le sommeil hypnotique, de le replacer en condition seconde pour qu'aussitôt il se rappelle les moindres détails de ses pérégrinations. Eveillé, il ne sait ce qu'il a fait durant le mois qui a suivi la querelle avec son beau-père ; endormi, il révèle tous les incidents de son voyage. S'il a dépensé 500 francs, c'est qu'il a joué. Il dit les sommes perdues, et à quel jeu. Il donne le nom de son partenaire. Il raconte tout ce qu'il a fait et dit chez le curé son ami, et chez l'évêque son oncle.

Même chose pour sa fugue à Troyes. Pendant le sommeil provoqué, il dit : "le 17 mai, au sortir du restaurant, j'ai pris une voiture, je me suis fait conduire à la gare de l'Est. Je me suis embarqué par le train de 1 h. 25 et suis arrivé à Troyes à 5 h. 27 : je suis descendu à l'hôtel du Commerce, chambre numéro 5. J'ai déposé mon pardessus, qui renfermait mon porte-monnaie, sur le dossier d'un fauteuil. Je suis ensuite allé au café place Notre-Dame, puis je suis rentré dîner à six heures et demie. Je suis allé faire visite à un négociant de ma connaissance, M. C., et j'ai passé chez lui la soirée jusqu'à neuf heures. Puis je suis revenu me coucher. Je me suis levé le lendemain à huit heures, j'ai déjeuné chez M. C.. Je l'ai quitté après déjeuné, j'ai pris la rue de Paris et me suis senti malade. Je me suis alors adressé à un sergent de ville qui m'a conduit chez le commissaire de police et de là, à l'hôpital de Troyes, où on m'a reveillé".

A titre de renseignement complémentaire, j'ajouterai le détail suivant.

Après avoir appris du malade endormi l'endroit où il avait laissé son pardessus, nous l'avons engagé, après son réveil, à écrire à l'hôtel du Commerce. Le surlendemain, à son grand étonnement, il recevait son pardessus et son porte-monnaie avec les 226 francs qu'ils renfermait. Ces objets, je l'ai dit, étaient égarés depuis plus de six mois, et notre malade manquait d'argent.

Emile X.. avait été condamné, par le tribunal de Vassy, pour filouterie commise pendant sa période d'automatisme ambulatoire. Le jugement a été annulé quand on a su dans quelles conditions le délit avait été commis.

Plus récemment, Emile X... a, de nouveau, été inculpé d'escroquerie. Il aurait emprunté une somme, d'ailleurs mi-